

Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 5 (1879)
Heft: 2

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nable ; il présente ensuite au *comité d'étude* un rapport, donnant le sommaire des données obtenues, la description des expériences proposées et le mode d'emploi des fonds demandés.

Les dépenses faites pour l'élaboration de ces rapports seront couvertes par des fonds votés par le conseil.

Lors de l'approbation du rapport d'un sous-comité par le *comité d'études*, ce dernier donnera un préavis au conseil pour chaque somme qu'il jugera bon de recommander comme devant être remise à la disposition du sous-comité pour l'aider dans ses recherches.

Ces rapports seront imprimés pour être revus, et circuleront parmi les membres du conseil, en vue d'obtenir des informations ultérieures.

Le *comité d'études* présentera de temps en temps au conseil un rapport donnant des indications sommaires sur les travaux de chaque sous-comité et rendant compte des sommes dépensées.

Lorsqu'une enquête aura été complétée, les résultats obtenus et les rapports préliminaires seront fondus en un seul rapport par le sous-comité ; ce rapport final sera présenté par le *Comité d'études* au conseil qui le fera imprimer et circuler parmi les membres ; après une dernière révision, il pourra être publié dans le Bulletin de la Société.

Lorsque les sujets choisis en premier lieu seront épuisés, le *Comité d'études* en présentera d'autres au conseil, pour y donner suite.

Quand le conseil le jugera opportun, la question, une fois complétée, fera l'objet d'un mémoire qui sera lu et discuté dans une assemblée générale de l'Institution.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS

ET DES ARCHITECTES

Notre Société a reçu du comité central de la Société suisse des ingénieurs et des architectes la communication d'une circulaire du Département fédéral du commerce et de l'agriculture relative aux abréviations à appliquer à la nomenclature du système métrique.

Nous reproduisons ici la circulaire du Département fédéral, les abréviations proposées par ce Département et la réponse transmise au nom de notre Société au comité central, ensuite des délibérations qui ont eu lieu dans une séance de notre Société :

Circulaire du Département fédéral.

Messieurs,

La Société des ingénieurs et des architectes a discuté dernièrement la question suivante :

Ne serait-il pas utile de fixer d'une manière normale et en cherchant à obtenir la plus grande uniformité possible avec les autres Etats, les abréviations employées en Suisse pour la désignation des mesures et des poids métriques, comme cela s'est fait en Allemagne? Si l'emploi des mêmes signes abrégatifs pouvait devenir général, et si les signes adoptés étaient facilement compréhensibles, il n'est pas douteux que cette entente ne fût dans l'intérêt de tous ceux qui sont appelés à se servir fréquemment des termes de poids et de mesures.

En considération de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir soumettre à un examen attentif la liste d'abréviations

jointe à notre lettre et nous communiquer au plus tard, jusqu'à la fin de juin de l'année courante, les remarques qu'elle pourrait vous suggérer.

Au cas où il serait possible d'obtenir une entente générale nous vous communiquerions une nouvelle liste définitive, avec prière de la répandre. Nous chargerions en même temps les gouvernements cantonaux de prendre d'autres mesures dans le même but, en particulier d'introduire les dites abréviations dans les écoles publiques, et de plus, nous veillerions à ce qu'elles fussent employées autant que possible dans toutes les pièces officielles.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Département fédéral
du commerce et de l'agriculture.

TABLEAU DES ABRÉVIATIONS

PROPOSÉES POUR LA DÉSIGNATION DES POIDS ET DES MESURES

MÉTRIQUES

A. Mesures de longueur.

Kilomètre	km
Hectomètre.....	hm
Décamètre.....	dkm
Mètre.....	m
Décimètre.....	dcm
Centimètre.....	cm
Millimètre.....	mm

B. Mesures de surface.

Kilomètre carré.....	<input type="checkbox"/> km
Hectomètre carré (hectare).....	ha
Décamètre carré (are)	a
Mètre carré	<input type="checkbox"/> m
Décimètre carré	<input type="checkbox"/> dcm
Centimètre carré.....	<input type="checkbox"/> cm
Millimètre carré.....	<input type="checkbox"/> mm

C. Mesures de volume.

Mètre cube.....	cbm
(= 1 stère).....	st
Décimètre cube	cbdcm
Centimètre cube.....	cbcm
Millimètre cube.....	cbmm
Décastère	dkst
Décistère.....	dest

D. Mesures de capacité.

Hectolitre.....	hl
Décalitre.....	dkl
Litre.....	l
Décilitre.....	dcl

E. Poids.

Tonne.....	t
Quintal métrique.....	100 k
Kilogramme.....	kg
Hectogramme.....	hg
Décagramme.....	dkg
Gramme	g
Décigramme.....	dcg
Centigramme	cg
Milligramme.....	mg

Remarque 1. — Le signe \square a été adopté afin qu'il y ait uniformité entre la désignation allemande et la désignation française. En revanche, il n'a pas été possible de trouver une désignation absolument satisfaisante pour les mesures de volume, attendu que l'allemand place le mot « cube » *avant*, et le français *après* le mot mètre, décimètre, etc. Nous avons laissé subsister la désignation allemande, qui peut être acceptée sans inconvénient.

Remarque 2. — Les lettres des signes abrégatifs doivent s'écrire à la fin des chiffres, et non au-dessus de la virgule décimale : par exemple : 14, 41 m, et non pas 14^m,41.

Réponse de la Société vaudoise.

Au comité central de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Monsieur le président et Messieurs,

Nous avons reçu votre circulaire imprimée, de mars 1879, relative à la circulaire du Département fédéral du commerce et de l'agriculture sur l'adoption d'un système d'abréviations pour les poids et mesures. Ces pièces ont fait l'objet d'une discussion dans une séance de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes ; voici le résumé de l'opinion de nos collègues à ce sujet :

D'une manière générale, les membres de notre Société ne paraissent pas éprouver le besoin de la création d'une série de signes nouveaux, dont l'emploi donnerait lieu longtemps encore à des incertitudes et à des hésitations. L'exemple de la France, pays où la nomenclature du système métrique a pris naissance et où elle est en usage depuis près d'un siècle, donne lieu de penser qu'il sera toujours préférable de ne point exagérer les abréviations, le lecteur ayant avantage à ne pas être arrêté par l'interprétation plus ou moins facile de signes conventionnels.

Entrant ensuite dans l'examen des abréviations proposées par le Département fédéral, les objections suivantes ont été formulées :

1° Des abréviations telles que *cbdcm*, *cbm*, *cbmm.*, etc., ne sont pas compatibles avec le génie de la langue française et se présenteront chez nous comme un problème aux nombreuses personnes qui ne parlent pas l'allemand. Il est à craindre que les populations des campagnes, tout particulièrement, perdent par l'adoption de ces signes tout le bénéfice qu'on peut retirer de la simplicité et de la clarté du système métrique, et qu'il en résulte de nombreuses erreurs.

2° L'abréviation qui consiste à figurer par un carré \square les mesures de superficie est déjà plus connue, mais l'expression $6\square m$ par exemple, outre qu'elle ne peut pas se lire en français en suivant l'ordre des figures, pourra facilement être lue *60m* si le carré n'est pas écrit avec soin dans le manuscrit. Il paraît préférable d'écrire $6m^2$.

3° Nous pensons aussi que l'usage des abréviations du système métrique ne devrait s'appliquer qu'aux grandes unités de mesure les plus usuelles, comme le mètre dans ses trois dimensions, le gramme, le litre et le stère, et qu'au contraire, pour éviter toutes chances de confusion, on devrait s'abstenir d'abréger les mesures divisionnaires ou les multiples, surtout celles qui sont peu en usage.

Un nombre aussi grand de signes conventionnels ne peut

que fatiguer la mémoire et entraîner une foule d'erreurs et de malentendus.

4° La remarque N° 2 qui se trouve au pied du tableau proposé par le Département donnera naissance à de nombreuses erreurs aussi longtemps que la virgule sera usitée, comme c'est le cas aujourd'hui dans beaucoup d'ouvrages, pour séparer les nombres en tranches de trois chiffres. C'est ainsi que l'expression 25,143m pourra représenter suivant certains auteurs, vingt-cinq mille cent-quarante-trois mètres, ou suivant d'autres, vingt-cinq mètres et cent-quarante-trois millimètres.

5° Enfin, une abréviation telle que *100k*, placée à côté d'un autre chiffre, pourrait être prise pour un facteur, et alors le chiffre 1 est de trop, ou pour un exposant, ce qui donnerait lieu à une erreur considérable.

En résumé, Monsieur le président et Messieurs, la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes ne pense pas qu'il y ait lieu de favoriser, ni surtout de rendre officielles, les abréviations proposées. Elle admettrait le chiffre 2 employé comme exposant, pour les mesures de surface, et le chiffre 3 pour les volumes, c'est-à-dire que le signe m^2 signifierait mètre carré et le signe m^3 mètre cube. Là se bornent les abréviations qu'elle pourrait recommander, et, pour ce qui concerne la remarque 2 qui se trouve au bas du tableau, elle ne peut l'approuver que dans les cas où les chiffres placés à la droite de la virgule seraient écrits ou imprimés en caractères différents et beaucoup plus petits que les nombres à gauche de la virgule.

Agrérez, Tit., etc.

Lausanne, le 28 mai 1879.

(Signatures.)

Note de la rédaction : Pour écrire *trois quintaux métriques* d'après le système proposé par le Département fédéral, il faudrait donc mettre : 3 100 k. Nous croyons que dans les pays de langue française cette expression signifierait toujours *trois mille et cent kilogrammes* tandis que 3 quintaux métriques valent 300 kilogrammes seulement.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ATTI DEL COLLEGIO DEGLI ARCHITETTI ED INGEGNERI IN FIRENZE. (Bulletin de la Société des architectes et ingénieurs à Florence.) Florence, G. Carnesecchi e figli. — in-8.

Cette publication contient les procès-verbaux des séances de la Société des architectes et ingénieurs de Florence, et donne en même temps certains travaux présentés par des membres de l'association.

Pour faire connaître ce bulletin, nous dirons quelques mots à nos lecteurs des principales études qu'il a insérées. Le premier fascicule de 1877 renferme un mémoire fort intéressant sur les égouts et les systèmes de pavage des routes admis à Florence. La seconde partie de ce mémoire est surtout traitée longuement et avec des détails nombreux et circonstanciés. Nous donnons les principales divisions du travail, l'espace nous manquant pour nous étendre beaucoup sur son texte même : choix des matériaux, pierres ou autres ; exclusion du bois et de l'asphalte ; recherches sur les matériaux pierreux ; classement des routes ; routes de la première catégorie, matériaux se trouvant sur le territoire florentin, carrière de Monte-Ripaldi, élimination de la roche (macigno) ; fondation en sable ; routes de la seconde catégorie ; routes de la troisième catégorie ;